

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2022

RETRAITE DE BASE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES - (N° 353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 43

présenté par

M. Dive

TITRE

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« de leurs seules vingt-cinq meilleures années de revenus »

les mots :

« des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tire les conséquences de l'amendement de rédaction globale déposé à l'article premier.